

## Compte rendu de séance

### Séance du 16 Janvier 2020

L' an 2020 et le 16 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

**Présents** : M. MORVAN Georges, Maire, M. LACHUER André, M. TANGUY Pierre, M. LE GAC Jean, Mme LESENECHAL Monique, Mme LOZAC'H Françoise, M. TOSSER André, M. PLASSART Franck, Mme NICOLE Corinne, M. JAOUEN Nicolas, M. HOURMAND Patrice

Absents : Nicolas Menez procuration pour Nicolas Jaouen  
Blandine Verschueren

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 08/01/2020

**Date d'affichage** : 08/01/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Finistère  
le : 22/01/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Corinne Nicole

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Requalification de l'entrée sud du bourg : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre - 2020-001  
Devis cuisines maisons personnes âgées - 2020-002  
Devis électroménager maisons personnes âgées - 2020-003  
Travaux à la bibliothèque : avenants - 2020-004  
Devis terrain d'entraînement stade - 2020-005  
Logements communaux : révision annuelle des loyers - 2020-006  
Maison des assistantes maternelles : révision du loyer au 1er janvier 2020 - 2020-007  
Demande des associations d'anciens combattants de nommer une rue ou une place en souvenir des citoyens ayant été mobilisés dans des conflits  
- 2020-008

- **Requalification de l'entrée sud du bourg : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

réf : 2020-001

Le projet avait été initialement estimé à 300 000.00 € cependant il a évolué et est actuellement estimé à 620 000.00 €.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre initial était de 22 600.00 € HT soit 27 120.00 € TTC, 11 600.00 € HT pour Mme Nivez et 11 000.00 € HT pour ECR environnement.

Compte-tenu de l'évolution du projet, Mr le Maire soumet l'avenant au contrat, qui suit les clauses du CCAP :

-Mme Nivez : + 10 347.00 € HT

-ECR environnement : + 10 433.00 € HT

Le montant total du marché de maîtrise d'œuvre s'élèverait ainsi à 43 380.00 € HT, soit 47 666.60 € TTC.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition d'avenant de Mme Nivez et autorisent le Maire à signer les pièces du marché.

➤ **Devis cuisines maisons personnes âgées**

réf : 2020-002

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à faire l'acquisition des meubles de cuisines modèle Deliz chez Brico dépôt à Plouigneau, pour la somme totale de 4 231.08 € HT soit 5077.30 € TTC.

➤ **Devis électroménager maisons personnes âgées**

réf : 2020-003

Les membres du conseil municipal décident de faire l'acquisition de 4 réfrigérateurs de marque Candy 125 litres et 4 tables de cuisson Faure vitrocéramique 3 foyers pour la somme totale de 2 239.20 € TTC auprès des établissements Moy à Guerlesquin

➤ **Travaux à la bibliothèque : avenants**

réf : 2020-004

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent les avenants suivants, présentés par Mr le Maire

- Electricité/plomberie entreprise Mignot : +2 326.05 € HT , 2 791.26 € TTC
- Isolation/cloisons SARL Le Gall Noël : +542.39 € HT, 650.87 € TTC
- Carrelage Balc'h Stéphane : + 957.00 € HT, 1148.40 € TTC

➤ **Devis terrain d'entraînement stade**

réf : 2020-005

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la proposition de l'entreprise Colas pour le terrassement, la réalisation de fossés, la mise en place de drains et la mise en œuvre de terre végétale pour la somme de 13 295.00 € HT soit 15 954.00 € TTC.

➤ **Logements communaux : révision annuelle des loyers**

réf : 2020-006

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de procéder à la révision des loyers des logements communaux selon l'indice de référence des loyers du dernier trimestre 2019 soit une augmentation de 0.95% :

Les loyers s'élèveront ainsi à partir du 1<sup>er</sup> février 2020 à :

Logement	montant du loyer
6 place Nedelec	436.64 €
4 place Nedelec	225.96 €
Cabinet médical	308.11 €

Les logements situés près de la cantine et au-dessus de la mairie étant en cours de rénovation, les membres du conseil municipal décident de fixer les loyers de la façon suivante :

logement	Loyer 2020
32 rue Kervoelen (4 logements T3)	291.07 €
32 rue Kervoelen (logement T4 au-dessus de la cantine)	411.32 € (3 abstentions)
Logement T4 au-dessus de la mairie	411.32 € (1 abstention)

**Maison des assistantes maternelles : révision du loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2020** réf : 2020-007



Les travaux ayant été réalisés, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de fixer à 250.00 € le loyer mensuel de la maison des assistantes maternelles.

➤ **Demande des associations d'anciens combattants de nommer une rue ou une place en souvenir des citoyens ayant été mobilisés dans des conflits**

réf : 2020-008

Les membres du conseil décident de nommer la place entre la poste et l'église « place des anciens combattants ».

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

-Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Kristel Fèvre demandant d'exonérer de taxe foncière sur le foncier non bâti les nouvelles exploitations agricoles installées en bio. Monsieur le Maire répondra au courrier que cette demande mérite d'être étudiée, qu'il convient de se renseigner d'avantage avant de prendre une telle décision.

-Des travaux d'élagage sont en cours sous les lignes électriques haute tension jusqu'au 31 juillet prochain.

-Le broyage des arbres au terrain des sports est prévu le 20 janvier prochain

-Remise du bâton de marcheur pour le Tro Menez Are le vendredi 24 janvier à 13h30 RDV place de la mairie à 13h30

Séance levée à: 21h15

En mairie, le 22/01/2020  
Le Maire,  
Georges MORVAN

